

Préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cédex

Arrêté n° 2022 - 897 du **23 MAI 2022**

**fixant la liste des candidats et l'ordre des emplacements d'affichage
pour les élections législatives du 12 juin 2022**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques,**

Vu le code électoral, et notamment ses articles R.28 et R.101 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Nancy du 20 mai 2022 rejetant la requête de M. Patrick FRANCOIS contre la décision refusant l'enregistrement de sa candidature aux élections législatives dans la 2ème circonscription de la Meuse ;

Vu le tirage au sort organisé pour l'attribution des panneaux d'affichage le 20 mai 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Meuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats aux élections législatives du 12 juin 2022 dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage est fixée par circonscription et annexée au présent arrêté.

L'annexe 1 comporte la liste des candidats et leurs remplaçants dans la 1ère circonscription du département et l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage.

L'annexe 2 comporte la liste des candidats et leurs remplaçants dans la 2ème circonscription du département et l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage.

ARTICLE 2 : En cas de second tour l'ordre des candidats retenu pour le premier tour est conservé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera déposé sur la table de vote dans chaque lieu de vote pour le premier tour des élections.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

La Préfète



Pascale TRIMBACH

La présente décision peut, dans un délai de deux mois courant à compter de la date de sa notification ou de sa publication, faire l'objet :

- soit d'un recours administratif :

- gracieux auprès de Mme. la Préfète de la Meuse- 40 rue du Bourg CS 30512 - 55012 Bar-le-Duc Cedex
- hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la carrière – CO n° 20038 – 54036 Nancy Cedex. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Annexe 1
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 12 JUIN 2022

**1^{ère} CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DU DÉPARTEMENT DE
LA MEUSE**

N° d'ordre	Candidats et remplaçants
N° 1	M.PANCHER Bertrand Mme HUEBER GODEY Fabienne
N° 2	Mme RAFFNER KIEFER Sandrine M. REYRE Benoit
N°3	M. GUCKERT Olivier Mme PIASTA Flavie
N°4	M. CAILLE Bruno M. WEBER Aymerick
N°5	Mme BENSAID Melika M. ABOU HAMDAN Hani
N°6	Mme MARIAGE Sylvie M. VOLKER Patrick
N°7	M. CHAPON Arnaud Mme DAVID Isabelle
N°8	Mme GAUDINEAU Brigitte M. MAILFAIT Marc
N°9	Mme THIEBAUT-LAMY Nathalie Mme REMY-THIEBAUT Elisabeth
N°10	M. TYMEN Blaise M. AUSSEL Denis

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 897 du 23 mai 2022

La Préfète,


Pascale TRIMBACH

Annexe 2
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 12 JUIN 2022

**2^{ème} CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DU DÉPARTEMENT DE
LA MEUSE**

N° d'ordre	Candidats et remplaçants
N° 1	M. MENNESON Michel M. ASSELBORN Jean-Claude
N° 2	M. GALLIC Martin Mme ROGIE Marion
N° 3	M. LAFLOTTE Johan Mme COLLINET-JUNG Catherine
N° 4	M. DURET Jean-Luc Mme COLADO Elisabeth
N° 5	Mme GOULET Florence Mme GEORGE Carine
N° 6	M. HAROS Pascal M. CAPUT Christophe
N° 7	M. ADDENET Jean-Marie M. MARQUET Théophile
N° 8	M. BEDEL Nicolas Mme MAHEY Florie
N° 9	M. NORDEMANN Pierre Mme LAB Amandine
N° 10	Mme BOIS Anne M. MAGISSON Robin
N° 11	M. DHYVERT Yves Mme LEMAIRE Aline
N° 12	M. TESTI Michel Mme ROBERT Margot-Sarah

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 897 du 23 mai 2022

La Préfète



Pascale TRIMBACH